TONNER DRONES

Société Anonyme

16 Avenue de l'Europe, Building SXB1

67300 SCHILTIGHEIM

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - B.P. 16601
21066 Dijon
Tél. : + 33 (0)3 80 60 99 99
Fax : + 33 (0)3 80 60 99 98
www.exco.fr

TONNER DRONES

Société Anonyme

16 Avenue de l'Europe, Building SXB1

67300 SCHILTIGHEIM

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société TONNER DRONES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant n°5 à la convention de fiducie

Personnes concernées :

EUROPE OFFERING, IQEQ MANAGEMENT, ST PARTICIPATIONS, M2 PARTNERS, HBR INVESTMENT GROUP, XG PARTICIPATIONS, DDK, VAUBAN, M. Eric Morel, M. Serge Krancenblum, M. Frédéric Chaize, M. Cédric Tetard, M. Pierre Tourrette, M. Jérôme Jotterand.

Nature et objet :

Avenant signé en date du 6 septembre 2024 permettant à M. Diede Van Den Ouden, alors administrateur de la société, de racheter le contrat de fiducie.

La dette du Trust a été restructurée et transférée à M. Diede Van Den Ouden, l'échéance a été prolongée jusqu'au 30 juin 2026 et les intérêts ont été réduits de 12 % à 4%.

Modalités :

La charge d'intérêt s'est élevée à 160 582 € au titre de l'exercice 2024.

Avenant n°1 aux OS2 émises le 5 juin 2023

Personnes concernées :

KENNIE CAPITAL BV, société de droit néerlandais dont M. Diede Van Den Ouden, président directeur général, est dirigeant et actionnaire.

Nature et objet :

Avenant signé en date du 5 juin 2024 modifiant les termes et conditions des obligations simples émises par la société le 5 juin 2023 pour en modifier la date d'échéance.

Modalités :

La charge d'intérêt s'est élevée à 330 697 € au titre de l'exercice 2024.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Dijon, le 4 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Signé par Loic Valichon
Le 04/06/2025
ID: tx_MB6OdmP7I1ar

Loïc VALICHON